



Newsletter décembre 2018

Adresse postale : Entraide Handicap Energie Environnement
361, Avenue du Président Wilson Bat A3- 93211 SAINT DENIS LA PLAINE

EDITO

2,7 millions de personnes en situation de handicap en âge de travailler.

Les chiffres du ministère du travail en disent long sur la différence qui persiste entre les personnes handicapées et les autres sur le marché du travail. Ainsi, alors que le taux de chômage « tout public » est de 10%, il passe à 19% pour les travailleurs handicapés. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage « tout public » est de 595 jours pour 801 jours pour les travailleurs justifiant d'une reconnaissance handicapée. Les demandeurs d'emploi handicapés justifient d'un niveau de qualification inférieure au BAC. Au-delà des postes disponibles dans l'entreprise, l'accord signé par la ministre du travail et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées au cours de l'été avec l'Union nationale des entreprises adaptées (Unea), l'APF France handicap et l'Unape devrait conduire à créer « 40 000 emplois supplémentaires d'ici 2022 », à « moderniser le modèle des entreprises adaptées », dans une optique plus « inclusive ». A suivre !

La rédaction

ACTUALITE DU HANDICAP

Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Un des textes les plus controversés du projet de loi ELAN concerne l'accessibilité des logements neufs aux personnes handicapées. Alors qu'actuellement 100% des logements doivent être adaptés, ce seuil va descendre à 10%. Ce qui est perçu comme régression sociale par les associations. Le ministre de la cohésion des territoires affirme que 100% des logements seront évolutifs dont 10% accessibles dès le départ. Les autres logements seront modulables et pourront devenir accessibles.

Politique d'emploi des personnes handicapées : 8 mesures clefs ont été annoncées en juin dernier au nombre desquelles : La simplification des démarches au 1^{er} janvier 2020 (DOETH), y compris pour les TPE/TPI : L'accès à l'apprentissage facilité, un quota de l'obligation des 6% révisable tous les 5 ans, une obligation d'emploi des 6% au niveau des entreprises et non des établissements, l'atteinte de l'obligation des 6% pour tous types d'emplois

Nouvelle Classification internationale des maladies

La CIM-11 présentée en mai 2019 à l'Assemblée mondiale de la Santé, pour adoption par les États Membres, entrera en

vigueur le 1er janvier 2022. La classification publiée aujourd'hui vise à aider les pays à planifier à faire les traductions et à former les professionnels de la santé.

Sources : Communiqué de presse de l'OMS

VIE DE L'ASSOCIATION

Le CA s'est réuni les 26 juillet et 8 octobre notamment pour faire le point sur le nouveau siège de l'association.

Déménagement du siège

Le site d'ENGIE du Landy ferme en mai 2019 pour laisser la place à la future piscine olympique. Une proposition d'hébergement est envisagée à Cap Ampère en espace de coworking avec mise à disposition d'une salle de réunion le vendredi, puis à Saint Ouen sur le nouveau site EDF à partir de septembre 2019.

Une autre possibilité d'hébergement sur un des sites d'ENGIE est également à l'étude, à Bois Colombes sur le site GRT Gaz.

Assemblée générale

L'AG 2018 a eu lieu le 16 novembre de 10H à 12H à Cap-Ampère, suivie par une réunion d'information de 14H à 16H30, dont le thème était "le devenir des enfants et adultes handicapés suite au décès des parents". Parmi les intervenants : F.Hild en charge des formations de l'UNAPEI dans ce domaine, ainsi que S.Pouzaud présidente de l'association PROMAJE ('protection des majeurs' sous tutelle), qui accompagne les juges de tutelle pour les personnes handicapées. A. Fabre membre de Handicap Energie, par ailleurs médiateur à la CNIEG a notamment présenté les droits particuliers aux IEG en cas de pension de réversion pour les enfants handicapés.

CDD "tremplin" et entreprises adaptées

Plusieurs textes sur les entreprises adaptées ont été présentés au Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) le 24/10/18, relatifs à l'expérimentation d'un CDD

"tremplin", destiné à favoriser les mobilités professionnelles vers les employeurs autres que les entreprises adaptées. Cf. la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5/9/18 – **Sources : Dépêche n° 594267**

DROIT

Licenciement discriminatoire

Le licenciement d'un salarié reconnu travailleur handicapé postérieurement à la rupture est jugé discriminatoire Cf. *Cour d'appel de Paris le 5 juin 2018.*

Sources : Dépêche n° 588156

Réforme de la protection juridique des majeurs

Le nouveau régime français de protection juridique des majeurs a été mis en œuvre, par la loi du 5 mars 2007, modifiée par l'ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille. Cette ordonnance prévoit l'autorisation de fixer une durée de la mesure de protection plus longue, allant jusqu'à 10 ans et, dans des cas exceptionnels, jusqu'à 20 ans, contre 5 ans prévus par la loi de 2007, et l'introduction du dispositif d'habilitation familiale échappant au contrôle systématique du juge des tutelles. **Sources : CNCPH, 2018**

BON A SAVOIR

Le guide pratique de l'emploi accompagné

Le dispositif d'emploi accompagné est cofinancé par l'Etat, l'Agefiph et le FIPHFP. Le guide pratique de l'emploi accompagné en précise les modalités de mise en œuvre, apporte des précisions dans le cadre d'un Questions / Réponses et comporte en annexes les différents documents de référence.

Ont participé à ce numéro :

J. François Cholat, Xavier Espinosa

Conception/rédaction : Michèle Larchez

www.HandicapEnergie



Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, Handicap Energie vous confirme que votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer des informations relatives à l'actualité du handicap. Pour plus d'informations ou cesser de recevoir nos courriels, vous pouvez à tout moment nous contacter : entraide.handicap@cegetel.net



ON AIME, ON PARTAGE !

HANDICAP ÉNERGIE OU COMMENT SOUTENIR LES SALARIÉ(E)S/ RETRAITÉ(E)S FACE AU HANDICAP



Créée en 1992, l'association Handicap Énergie est dédiée aux salarié(e)s/retraité(e)s des entreprises des Industries Electriques et Gazières et du secteur de l'environnement confrontés au handicap.

Sa mission ? Apporter un soutien aux salarié(e)s/retraité(e)s handicapés(e)s, invalides. Handicap Énergie se veut aussi aux côtés des salariés aidants familiaux. Il y a 8,4 millions d'aidants familiaux en France dont 74% de femmes, pour beaucoup encore en activité.

Objectif ? Améliorer la vie des salariés, retraités et familles face au handicap. Ce, de diverses manières :

- En leur apportant un soutien : écoute attentive, conseils et accompagnement.
- En les orientant : mise en relation avec d'autres associations, des professionnels et des experts.
- En les informant via son site internet, sa newsletter, sa page Facebook.
- En sensibilisant : l'association contribue à la sensibilisation au handicap au sein de l'entreprise, et à l'extérieur de celle-ci.

Nos Partenaires



ZOOM

Loi relative à "l'adaptation de la société au vieillissement" : prenez connaissance de vos nouveaux droits.

Vous êtes l'aidant d'une personne âgée. La loi relative à "l'adaptation de la société au vieillissement" votée en décembre 2015 apporte des réponses nouvelles aux problèmes que vous pouvez rencontrer au quotidien. Handicap Énergie a listé pour vous les articles de la loi qui peuvent vous être utiles.

Autour de la reconnaissance, du repérage et de l'évaluation :

- Article 51 : définition du proche aidant
- Article 41 : repérage et évaluation dans le cadre de l'APA

Autour de l'accompagnement, du répit, des relais :

- Articles 41 et 52 : accompagnement et financement du répit et des relais dans le cadre de l'APA
- Articles 54 et 65, rapport annexe : reconnaissance et soutien à de nouvelles formes de répit (accueil de nuit, village répit...)
- Article 53 : réforme du congé de soutien familial.

Pour en savoir plus : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

BONNE LECTURE !

Michèle Larchez, membre du CA de Handicap Énergie en charge de la newsletter
Pour nous suivre sur les réseaux sociaux



www.handicapenergie.fr
contact@handicapenergie.fr

<https://twitter.com/orsgassos>



361 Avenue du Président Wilson
93211 Saint Denis la Plaine

[https://www.facebook.com/
HandicapEnergie-207052549713050/](https://www.facebook.com/HandicapEnergie-207052549713050/)

Les membres du conseil d'administration
et l'équipe du siège vous souhaitent
une très belle année 2019
pour vous et les vôtres 😊

